

La Lomagne

Tarn et Garonnaise



CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Mercredi 11 octobre 2017 à 18H

Communauté de Communes de
la Lomagne Tarn-et-Garonnaise

413, rue d'Esparsac - BP 34
82500 Beaumont de Lomagne

www.malomagne.com

Ouverture de séance : 18h00
Secrétaire de séance : Mr Odé GUIRBAL

Etaient présents :

Alain FALGAYRAS. Jacques BIASOTTO. Fabien SALVADORI. Jean-Luc DEPRINCE. Lucie DISBEAUX. Alain CARRERE. Geneviève MELLAC. Nicole JOUGLAR. Jean-Claude BONNEFOI. Céline FRESQUET. Alain BERGAMASCO. Maurice SEIGNERON. Sandrine AUDU-BENALI. Stéphane MARROU. Marie-Claude RICARD. Jean-Luc ISSANCHOU. Delphine BARRA. Gérard FAURE. Francis SEGAUD. Francis DUILHE. Gérard LATAPIE. Odé GUIRBAL. Jean-Louis DUPONT. Philippe TONIN. Salvador LOPEZ. Bernard DIANA. Claude RENARD. Michel BAQUE. Claude TRIFFAULT. René THAU. Ghislain DANGAS. Marie-Christine CARETTE. Francis GARRIGUES. Yves MEILLAN. Marie-Rose FALGAYRAS. Brigitte HYGONENQ. Karine RIEGES. Christian CONSTANTIN. Jean-Louis BOUSIGNAC. Claude BUSSO. Thierry BIGOURDAN. Max DAYREM. Bernard SALOMON. Geneviève DUILHE. Climène BRINGAY. René GIAVARINI. Raymond COUDERC.

Etaient absents, excusés ou non représentés :

Danielle CAPELLE. Jean-Marc NICOLAS. Patrick PRADINES. Pascal GUERIN. Julien-Pierre LAPORTE.

A donné procuration

Christian MAILFERT à Lucie DISBEAUX

Participaient également :

AOUEILLE Diane. BOUTEVIN Sylvie. CASTEBRUNET Patrice. CHAMPIE Sandrine. PONTAC Isabelle. PRETE Isabelle.

Ordre du jour :

- Intervention de M. JANNIN Directeur des Relations avec les Collectivités Locales Orange : dispositif «Orange Signal réseaux ».
- Maison de Santé Pluri-professionnelle (MSP) de Lavit : validation des projections de loyers et projet de bail.
- Maison de Sante Pluri-professionnelle (MSP) de Beaumont : validation des projections de loyers et projet de bail.
- Hôtel d'entreprises ZA Bordevieille à Beaumont : commercialisation et fixation des loyers.
- Extension de la Zone d'activité Delor à Sérignac : conditions de commercialisation.
- Ecole de musique.
- Personnel.
- OPAH
- Questions diverses.

Monsieur le Président souhaite la bienvenue aux nouveaux délégués suite à la nouvelle répartition des sièges du conseil communautaire.

Il donne la parole à Mr JANNIN, Directeur des Relations avec les collectivités locales ORANGE.

Il présente aux élus un nouvel outil de signalisation des désordres liés aux réseaux d'Orange (poteaux cassés, boîtiers ouverts, câbles décrochés...). Ce nouveau dispositif, appelé «Signal réseaux», est à destination exclusive des collectivités locales. Un dépliant a été remis aux délégués.

Maison de Santé Pluri Professionnelle (MSP) de Lavit

- Validation de l'Avant Projet Détaillé (APD) : plan de masse et tableau des surfaces / surface totale 614 m²
(cf dossier plans)
- Dépôt des Permis de Construire (PC) : délivré le 22/09/17



Actualisation du plan de financement prévisionnel (phase APD) : demandes de subventions

DEPENSES	€HT	RECETTES	€HT	%	
Acquisitions (terrains)	72 000 €	Europe (Leader)	200 000 €	16.94	<i>sollicité</i>
Travaux	1 003 000 €	Etat (DETR / FNADT)	200 000 €	16.94	<i>sollicité</i>
Etudes	30 165 €	Région	130 000 €	11.01	<i>sollicité</i>
Maîtrise d'œuvre (7.5%)	75 225 €	Département	150 000 €	12.71	<i>sollicité</i>
		Réserve parlementaire	30 000 €	2.54	<i>supprimée</i>
SOUS TOTAL	1 180 390 €	SOUS TOTAL	710 000 €		
		Autofinancement	470 390 €	39.85	
TOTAL	1 180 390	TOTAL	1 180 390	100%	

La réserve parlementaire ayant été supprimée durant l'été, il ressort à ce jour :

Coût prévisionnel opération : 1 180 390 €HT

Subventions prévisionnelles : 680 000 €HT

Autofinancement prévisionnel : 500 390 €HT



Suite à la commission Finances du 28 septembre 2017, il est proposé :

La Communauté de Communes conventionnera avec la Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires (SISA) des Halles de la Sère pour l'ensemble de la MSP de Lavit Projet de bail professionnel de 15 ans.

Loyer mensuel (SISA) évalué à 2765 € net soit 4,50 € le m² soit 33 180 €/an

Espaces communs : 218,16 m²

Espaces dédiés aux médecins : 212,84 m²

Espace dédiés aux infirmières : 41,59 m²

Espaces dédiés aux kinésithérapeutes : 59,83 m²

Un local vacant à la signature de la présente convention : 19,35 m²

Distributions (couloirs...) : 62,87 m²

Charges de maintenances/structures annuelles prises en charge par CCLTG

(le bailleur) prendra en compte la maintenance globale du bâtiment et l'entretien des espaces verts et extérieurs :

achat, installations et contrôles périodiques annuels des extincteurs

mise en place plan d'évacuation des locaux

contrôle périodique annuel climatisations, contrôle périodique installations électriques

entretien des portes sectorielles, entretien des espaces verts et extérieurs, taxe foncière

Charges réglées par la SISA (le preneur) prend en location la totalité de l'espace bâti : locaux

professionnels et locaux communs et les charges de fonctionnement afférentes :

Eau (abonnement et consommation),

Chauffage et climatisation (consommation)

Electricité (abonnement et consommation),

Téléphone (abonnement et entretien)

Nettoyage de l'ensemble des locaux y compris communs, Collecte et traitement des DASRI

Maison de Santé Pluri Professionnelle (MSP) de Beaumont

- Validation de l'Avant Projet Détaillé (APD) : plan de masse et tableau des surfaces / surface totale 570 m² (*cf dossier plans*)
- Dépôt des Permis de Construire (PC) délivré le 02/10/17





Maison de Santé Pluri Professionnelle (MSP) de Beaumont

Actualisation du plan de financement prévisionnel (phase APD) : demandes de subventions

DEPENSES	€HT	RECETTES	€HT	%	
Acquisitions (terrains)	77 277 €	Europe (Leader)	200 000 €	15.70	<i>sollicité</i>
Travaux	1 088 618 €	Etat (DETR / FNADT)	200 000 €	15.70	<i>arrêté FNADT/DETR ok</i>
Etudes	32 185 €	Région	130 000 €	10.20	<i>sollicité</i>
Maîtrise d'œuvre (7%)	76 203 €	Département	150 000 €	11.77	<i>sollicité</i>
		Réserve parlementaire	30 000 €	2.35	<i>supprimée</i>
SOUS TOTAL	1 274 284 €	SOUS TOTAL	710 000 €		
		Autofinancement	564 284 €	44.28	
TOTAL	1 274 284 €	TOTAL	1 274 284 €	100%	

La réserve parlementaire ayant été supprimée durant l'été, il ressort à ce jour :

Coût prévisionnel opération : 1 274 284 €HT

Subventions prévisionnelles : 680 000 €HT

Autofinancement prévisionnel : 594 284 €HT



Suite à la commission Finances du 28 septembre 20017, il est proposé :

La Communauté de Communes conventionnera avec la SISA des Halles de la Sère. La Communauté de Communes s'engage à porter le coût des locaux vacants (logement internes, local vacant, local ophtalmologue, orthoptiste) jusqu'à sa location :

part mensuelle prévisionnelle autofinancée par la CCLTG évaluée à 359,10 € (79,80 m²).

Projet de bail professionnel de 15 ans

Loyer mensuel (SISA) évalué à 2206 € net soit 4,50 € le m² soit 26 472 €/an

La SISA prend en location uniquement les locaux ci-dessous soit une surface de 490,35 m².

Espaces communs : 183,5 m²

Espaces dédiés aux médecins : 119,10 m²

Espace dédiés aux infirmières : 36,25 m²

Espaces dédiés aux kinésithérapeutes : 75,70 m²

Locaux vacants : 79,80 m²

Distributions (couloirs...) : 72,80 m²

En ce qui concerne les cabinets de kinésithérapeutes (bail pour 3 ans) : une convention a été conclue avec les écoles de Kiné (de Limoges, Toulouse ...) pour accueillir des kinés stagiaires pendant 3 ans. A terme des 3 ans, il est fort probable qu'un ou des kinés souhaitent intégrer la MSP de Beaumont.

Charges de maintenances/structures annuelles prises en charge par la CCLTG (le bailleur) :

- achat, installations et contrôles périodiques annuels des extincteurs
- mise en place du plan d'évacuation des locaux
- contrôle périodique annuel des climatisations
- contrôle périodique des installations électriques, entretien des portes sectorielles, entretien des espaces verts et extérieurs, taxe foncière

Charges réglées par la SISA (le preneur) :

Eau (abonnement et consommation), Chauffage et climatisation (consommation)
Electricité (abonnement et consommation), Téléphone (abonnement et entretien)
Nettoyage de l'ensemble des locaux y compris communs, Collecte et traitement des DASRI.

Monsieur le Président donne lecture des projets de baux pour les Maisons de Santé Pluri-Professionnelles de Lavit et de Beaumont.

Le Conseil Communautaire est appelé à valider la projection de loyers et le projet de bail pour la MSP de Beaumont et de Lavit et à autoriser le Président à lancer la consultation des entreprises.

Après délibération, le Conseil Communautaire approuve moins une abstention les projections de loyer, les projets de bail pour les MSP de Beaumont et de Lavit et à autoriser le Président à lancer la consultation des entreprises.

Monsieur le Président précise qu'un autofinancement prévisionnel d'environ 500 000 € par Maison de Santé est à prévoir. Soit un million d'euros d'emprunt pour la Communauté de Communes sur 20 ans (1,95 %) soit 60 000 € par an de remboursement.

Recettes annuelles prévisionnelles par loyers : 59 652 € par an (33 180 € par an pour la MSP de Lavit) et (26 472 € par an pour Beaumont).

Monsieur le Président informe que la commission des Marchés interviendra dans le cadre des procédures d'attribution des marchés publics. Il souhaite également associer un groupe de 5 délégués maximum à la réalisation et au suivi des projets des MSP de Beaumont et de Lavit.

Hôtel d'entreprises ZA Bordevieille

Réception mi-octobre 2017

Surface totale 928 m² : 2 ateliers de 174 m² chacun

1 atelier de 580 m²

COUT OPÉRATION 649 111 €HT 778 933 €TTC

Plan de financement

DEPENSES	€HT	RECETTES	€HT	
Acquisitions	12 628 €	Europe (Leader)	150 000 €	AR complet
Travaux	671 404 €	Etat (DETR)	162 277 €	Acquis
Eventuels aménagement complémentaires	50 000 €	Région	125 000 €	Acquis
Etudes / autres	36 697 €	Département	38 125 €	Acquis
Maîtrise d'œuvre	45 550 €			
SOUS TOTAL	816 279 €	SOUS TOTAL	475 402 €	
<i>A déduire</i>				
Recettes prévisionnelles				
EDF électricité (5 ans)	53 169 €			
Loyers (5 ans)	114 000 €			
SOUS TOTAL	167 169 €	Autofinancement	173 708 €	
TOTAL	649 111 €HT	TOTAL	649 111 €HT	

Etablissement d'un avenant pour délai supplémentaire en raison d'évènements imprévisibles.

Hôtel d'entreprises ZA Bordevieille Commercialisation

a) Recettes prévisionnelles loyers : proposition de loyers A VALIDER

Atelier 1 (174 m²) 800 €HT/mois (4.60€ HC HT/m²) + 160 €TVA + 71€ charges/mois = 1031 €TTC /mois
soit 12 372 €TTC/an (9672 €HT/an)

Atelier2 (174 m²) 800 €HT/mois (4.60€ HC HT/m²) + 160 €TVA + 71€ charges/mois = 1031€TTC /mois
soit 12 372 €TTC/an (9672 €HT/an)

Atelier 3 (581 m²) 1600 €HT/mois (2.75€ HC HT/m²) + 320 €TVA + 252 € char/mois = 2172 €TTC /mois
soit 26 064 €TTC/an (19 344 €HT/an)

b) Recettes prévisionnelles électricité (photovoltaïques) : 10 633.70 €HT/an

Production annuelle de 89 434 kWh prix rachat 2016 : 0.1189€/kWh

> Demandes de location A VALIDER :

Atelier 581 m² : Entreprise Répare tout (A.SARRAZIN) vente et réparations électroménager

Atelier 174 m² : Me BOLOGNESI création magasin Bio franchisé BIOMONDE

Projet de bail commercial précaire : 1+1+1 (1 an renouvelable sans excéder 3 ans)

Après 3 ans, bail précaire est requalifié en bail commercial 3/6/9

Après délibération, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité les conditions d'occupation et la proposition des loyers.

Extension Zone d'activité Delor Sérignac

Les travaux d'extension de la zone d'activité Delor ont été réceptionnés en septembre 2017.

Rappel surface cessibles : 4 macro lots, divisibles en 12 lots pour surface totale de 32 510 m²

Rappel COÛT OPÉRATION 173 305 €HT (207 966€TTC).

Rappel plan de financement :

DEPENSES	€HT	RECETTES	€HT	
Acquisitions	43 464 €	Europe (LEADER)	0 €	
Etudes et autres	2 877 €	Etat (DETR)	53 211 €	<i>Acquis et versement sollicité</i>
Travaux	177 585 €	Etat (FNADT)	34 661 €	<i>Acquis et versement sollicité</i>
Maîtrise d'œuvre	14 400 €	Région	0 €	
		Département	0 €	
SOUS TOTAL	238 325 €	SOUS TOTAL	87 872 €	
Recettes prévisionnelles (déduites)	65 020 €	Autofinancement	85 433 €	
TOTAL	173 305 €HT	TOTAL	173 305 €HT	

Le prix de vente a été fixé à 2€HT/m² avec octroi d'un rabais sur le prix de vente du terrain de 1,18 € par m² constituant une aide à l'entreprise dans le cadre d'une politique d'aide tarifaire incitative à l'immobilier d'entreprises de la CCLTG.

A ce jour, trois acquéreurs sont positionnés pour 3 macros lots (27 975 m²) et un acquéreur potentiel pour le dernier macro lot.

Zone d'activité Delor Sérignac Commercialisation

A ce jour, 3 acquéreurs sont positionnés pour 3 macros lots (27 976 m²) : cf tableau et 1 acquéreur potentiel : une Sté ajustage manuel de précision (sous-traitant aéronautique) pour macro lot 3 (2255 m²) ou location petit atelier hôtel d'entreprises ?

<p>SAS Terrador Damien MARTINIQUE</p>	<p>Parcelle WN n°99 Macro lot 1 Surface totale : 17710 m² Soit total : 35 420 €HT</p>	<p>> Projet de Centre de traitement biologique de terres polluées : BIOCENTRE Installation classée ICPE soumise à déclaration de niveau 1 > Construction bâtiment 1500 m² pour activité de transports routiers et travaux publics</p>
<p>SCI LAMYGODIER Didier MANPRIN (LOMAGNE CONSTRUCTIONS</p>	<p>Parcelle WN n°104 Macro lot 2 Surface totale : 5394 m² Soit total : 10 788 €HT</p>	<p>> Construction d'un bâtiment d'environ 400 m² pour activité de BTP</p>
<p>Michel GAUBERT</p>	<p>Parcelle WN n°102 Macro lot 4 Surface totale : 4872 m² Soit total : 9744 €HT</p>	<p>> Construction bâtiment de 600 m² (30m x 20 m) pour stockage de matériels forains électroniques type booster, camions, manège et caravanes..</p>

Madame Nicole JOUGLAR souhaite avoir des précisions sur la promesse unilatérale de vente. Monsieur le Président explique que cette promesse a la particularité de n'être émise que par l'une des deux parties, à savoir le vendeur ou l'acheteur et a pour but la conclusion du contrat dès que l'autre partie en a accepté les termes. A ce jour, aucun acte de sous seing privé n'a été signé.

Après délibération, le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité le Président à valider les conditions de commercialisation et à engager les démarches auprès des acquéreurs.

Monsieur le Président précise que compte tenu de l'ouverture d'une antenne sur Lavit, il est nécessaire de procéder à la révision du volume horaire des professeurs de musique :

VOLUMES HORAIRES PROFESSEURS

Nom	Descriptif	2016-2017	2017-2018			Evolution	
		TOTAL	Instrument	FM	Atelier		TOTAL
BERTRAND Nicolas	Batterie, Atelier	7h20	8h30			8 H 30	1H10'
CANTORE Célia	Violon, Atelier	4h30	4h		1h	5 H 00	0H30'
CHAPPELAZ Matthieu	Trompette, FM, Orch., Ecoles	5h15	2h00	4h00	1h30	7 H 30	2H15'
CHERIF David	Piano, Hautbois, FM, Chorale	8h00	13h45	3h15	1h00	18 H 00	10H
FONCK Laudine	Flûte, FM	3h15	3h45	3h45		7 H 30	4H15'
LAGARRIGUE Marilys	Accordéon	1h30	1h30			1 H 30	0
LAGARRIGUE Michel	Saxophone, Clarinette, FM	4h00	3h30	1h00		4 H 30	0H30'
MATON Lydie	Violoncelle	2h15	2h30			2 H 30	0H15'
REGANY Christophe	Guitare	19h55	19h45			19 H 45	moins 10'
MADELENAT	Piano, FM, Direction, Atelier	20h00				20 H 00	0
GAUDINIÈRE Julien	départ au 01/09/2017						moins 3H50'

Délibérations du Conseil Communautaire :

- Supprimer les postes
- Ouvrir les postes

Vote à l'unanimité

Puis

- Soumettre au CT car + 10%
- Publier les postes au cdg82
- Refaire les contrats

volume horaire supplémentaire ~

15 HEURES

soit une masse salariale supplémentaire annuelle de 21 000 €

BUDGET ANNUEL MASSE SALARIALE 130 K €

Dépenses totales : 150 K€ - recettes : 45 K€

COUT ANNUEL COMPETENCE MUSIQUE 105 K€

143 élèves inscrits à cette rentrée scolaire 2017/2018 (+ 20 élèves)

LA COMPETENCE MUSIQUE COUTE 750 €/élève



← **École musique Lavit**

Afin de satisfaire les besoins de la Communauté de Communes compte tenu de l'organigramme des services techniques, il est nécessaire de créer :

- Trois postes d'agent de maîtrise afin de nommer un adjoint technique 1^{ere} classe suite à l'obtention du concours : Bertrand Hété, et deux adjoints techniques principaux Joël Andolfo et Lilian Furbeyre en raison de leur ancienneté.
- Un poste d'adjoint technique dans l'attente de la réussite au concours de technicien principal 2^{ème} classe Patrice CASTEBRUNET.
- Le départ d'un agent en CUI (démission de Clément AMBAL) contraint la collectivité à créer un nouveau poste d'adjoint technique. Le Conseil Communautaire doit se prononcer sur création de ces postes ; à charge pour le Président de nommer les agents.

Après délibération, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité.

Nom du propriétaire	Adresse du logement	n° dossier	Montant SUBVENTIONNABLE	Montant SUBVENTIONNE	SUBVENTION ANAH	Taux %	SUBVENTION FART ASE	TYPE INTERVENTION	Montant participation CCLTG	TOTAL DES SUBVENTIONS
PROPRIETAIRES OCCUPANTS										
BONASTRE Sandrine	82500 MAUBEC	82004332	34 023.00	20 000.00 €	7 000.00 €	35	1 600.00 €	Tvaux amélioration Energétique	200 €	8 800.00 €
MAURIERES Nicolas	82500 LARRAZET	82004333	45 777.00	20 000.00 €	22 888.50 €	50	2 000.00 €	5%Tvaux Lourds plafond 35000€ Tvaux amélioration Energétique	1 950 €	26 838.50 €
FONCK Laudine	82500 LARRAZET	82004385	9 685.00	9 685.00 €	4 842.50 €	50	968.50 €	Tvaux amélioration Energétique	200 €	6 011.00 €
DAUZIECH Valérie	82120 MAUMUSSON	82004355	22 416.00	20 000.00 €	10 000.00 €	50	2 000.00 €	Tvaux amélioration Energétique	200 €	12 200.00 €
DUPOUY Yves	82120 LAVIT	82004354	10 148.00	10 148.00 €	5 073.00 €	50	1 014.60 €	Tvaux amélioration Energétique	200 €	6 287.60 €
MAYNARD Michel et Line	82120 MARSAC	82004352	33 640.00	20 000.00 €	10 000.00 €	50	2 000.00 €	Tvaux amélioration Energétique	200 €	12 200.00 €
ANDREON Jean	82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	82004349	6 916.00	6 916.00 €	3 458.00 €	50	691.60 €	Tvaux amélioration Energétique	200 €	4 349.60 €
GAUDENZIO Rosalie	82120 LAVIT	82004344	4 727.00	4 727.00 €	2 363.50 €	50	472.70 €	Tvaux autonomie de la personne		4 865.60 €
			3 049.00	3 049.00 €	1 524.50 €	50	304.90 €	Tvaux amélioration Energétique	200 €	
TOTAL									3 350 €	
POUYDEBAT Gérard	82120 LAVIT	82004405	9 382.00	9 382.00 €	4 691.00 €	50	938.20 €	Tvaux amélioration Energétique	200 €	5 829.20 €
BOUTINES Reine	82120 LAVIT	82004388	27 018.00	20 000.00 €	10 000.00 €	50	2 000.00 €	Tvaux amélioration Energétique	200 €	12 200.00 €
TOTAL									400 €	
PROPRIETAIRES BAILLEURS										
HOZJAN Gaby	82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	82004407 Trvx lourds logement 1	68 496.00	68 496.00 €	23 973.60 €	35.00	1 500.00 €	10%Tvaux Lourds plafond 50000€	5 000 €	30 473.60 €
MAILFERT Christian	82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	82004406 Trvx A. énergétique logement 1	29 060.00	29 060.00 €	7 265.00 €	25.00	1 500.00 €	Tvaux amélioration Energétique	400 €	9 165.00 €
TOTAL									5 400 €	
TOTAUX									9 150 €	

Divers

Monsieur le Président fait part au Conseil Communautaire de la demande de subvention d'un montant de 69 000 euros de Ms ROUX & ZAMORA pour la SCI d'En Naoua concernant le projet de création d'un gîte de groupes enfants-famille et d'un centre d'interprétation. Le coût global du projet s'élève à 690 000 €HT.

Monsieur le Président précise que des aménagements ont été réalisés ou sont en cours par la Communauté de Communes : sentier de randonnée et passage d'un gué (validés en commissions tourisme, finances personnel et Conseil Communautaire).

La subvention de la Communauté de Communes permettrait à ce projet d'être financé par le PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Garonne-Quercy-Gascogne).

La commission finances unanimement accepte d'accorder une participation forfaitaire de 1 000 € au même titre que Royal Saveurs à Marignac et Peyret à Gensac.

Monsieur DAYREM intervient pour soutenir le projet de la SCI d'En Naoua et dénoncer une subvention peu élevée par rapport au coût global du projet.

Monsieur le Président répond que cette subvention a été accordée dans le cadre des aides à l'immobilier d'entreprises.

Monsieur le Président soumet au vote du Conseil Communautaire l'attribution d'une subvention d'un montant de 1000 euros à la SCI d'En Naoua.

Après délibération le Conseil Communautaire approuve moins deux contres et deux abstentions l'attribution d'une subvention de 1000 euros à la SCI d'En Naoua.



Transport à la demande

Participation de l'utilisateur (1 ou 2€ suivant les destinations) encaissée par le chauffeur du transporteur, la législation nous impose la mise en place d'une régie.

Aussi vu les contraintes, la gratuité de ce service pourrait être la solution pour le prochain marché à compter du 01/01/2018.

En 2016, recettes encaissées = 478€.

Après délibération, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité

Marché émulsion de bitume

Le titulaire, la société LRMP a été absorbée par la Sté Mère COLAS SUD OUEST depuis le 30/06/2017- Obligation d'établir un avenant pour formaliser la substitution.

Après délibération, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité

Divers

Urbanisme : Les permis de construire des communes de Beaumont, Belbèze, Faudoas, Lamothe, Larrazet, Lavit et Sérignac seront instruits par la Cté de Cnes Bastides de Lomagne à Mauvezin (32). Une réunion de cadrage a été organisée le 10/10/2017.

Assainissement non collectif : lancement de l'avant dernière opération groupée 2017. Une réunion de cadrage avec les propriétaires a été organisée le 12/10/2017.

Tribunal correctionnel suite à agression de M. Custody : honoraires avocat pris en charge par Groupama. Restant à notre charge 300 €. Des caméras de surveillance seront installées sur le site de la déchèterie de Beaumont.

Après délibération, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité

**PROPOSITION DE RENOUELEMENT DE LA PRISE EN CHARGE
PAR LA C.D.C DE LA LOMAGNE TARN ET GARONNAISE
DES REDEVANCES INTERNET 2017 DE SES COLLECTIVITES MEMBRES**

Collectivités	Tarifs 2017
Asques	268,19 €
Auterive	268,19 €
Balignac	268,19 €
Beaumont de Lomagne	688,05 €
Belbèze	268,19 €
Castéra Bouzet	268,19 €
Cumont	268,19 €
Escazeaux	268,19 €
Esparsac	501,39 €
Faudoas	501,39 €
Garies	268,19 €
Gensac	268,19 €
Gimat	268,19 €
Glatens	268,19 €
Goas	268,19 €
Gramont	501,39 €
Lachapelle	268,19 €
Lamothe Cumont	268,19 €
Larrazet	501,39 €
Lavit de lomagne	536,37 €
Le Causé	501,39 €
Marignac	268,19 €
Marsac	268,19 €
Maubec	268,19 €
Maumusson	268,19 €
Montgaillard	268,19 €
Poupas	268,19 €
Puygaillard de Lomagne	268,19 €
Saint Jean du Bouzet	268,19 €
Sérignac	501,39 €
Vigueron	268,19 €
Total Communes	10 401,13 €



GEMAPI

Au 1er janvier 2018, la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (Gemapi) deviendra une compétence obligatoire. La future gestion des divers syndicats (Gimone, l'Arrats et Sère) est actuellement à l'étude : méga syndicat, syndicat sur chaque département ???

- Son financement : transfert des charges (Communes vers la Cté de Cnes) via les attributions de compensation et/ou instauration d'une taxe GEMAPI (à voter avant le 1^{er} octobre N-1)
Toutefois, afin de permettre aux EPCI de lever cette taxe dès 2018, le Gouvernement proposera au Parlement une mesure visant à permettre aux EPCI de délibérer jusqu'au 1^{er} février de l'année de la prise de compétence en vue d'instituer la taxe GEMAPI.
Participation 2016 des Communes riveraines aux syndicats de la Gimone, de l'Arratz, de la vallée de la Sère et de la Communauté des 2 Rives environs 50 000 €.
- Fiscalisation : la taxe GEMAPI peut être plafonnée « virtuellement » jusqu'à 40 € par habitant.
- Supposons un produit fiscal attendu de 4 € par hbt soit 40 000 € =
 - Taux taxe d'habitation : + 0.31 %
 - Taux taxe foncière : + 0.06 %
 - Taux non bâti : + 0.13 %
 - CFE : + 0.92 %

Monsieur le Président souhaite que des délégués participent aux réunions concernant l'étude GEMAPI. Des conseillers représenteront la Communauté de Communes pour chaque bassins :

- l'Arratz : Claude TRIFFAULT
- La Gimone : Bernard DIANA et deux conseillers municipaux de la commune de Larrazet (André WEBER et Jean-Pierre DUTOURON)
- La Serre : Dominique DELMARCO

QUESTIONS DIVERSES

Madame JOUGLAR interroge Monsieur le Président sur le devenir du projet du Pôle Petite Enfance qui devait se réaliser sur le site de l'ancienne piscine à Beaumont.

Monsieur le Président explique que la Communauté de Communes a engagé des investissements importants.

Il précise qu'il ne s'oppose pas au projet d'implantation du pôle petite enfance. Il pourra être étudié ultérieurement.

Il sera proposé des travaux de rénovation du local du RAM (Relais Assistantes Maternelles) et LAEP (Lieu d'Accueil Enfant-Parent) à Beaumont afin d'améliorer les conditions d'accueil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

Monsieur le Président invite les délégués à prendre le verre de l'amitié.

Le Président
F. GARRIGUES

